

29 Mai 2024

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024**

### **CONVENTION MARCHÉ DU SOIR AVEC PMA.**

Le conseil à l'unanimité des présents accepte de signer la convention avec PMA concernant l'organisation du marché du soir qui aura lieu à Echenans le 16 Août 2024.

### **MODIFICATIONS STATUTAIRES DE PMA.**

Le conseil à l'unanimité des présents accepte l'élargissement des compétences de PMA à :

- La création d'un groupement de commandes intercommunautaire.
- La création d'une mutuelle intercommunale.

### **SUBVENTIONS.**

Le conseil accepte la demande des subventions suivantes :

- Les randonneurs de la vallée du Rupt : 100 €.
- Association sportive du collège de Bart : 100 €.
- Banque alimentaire : 100 €.
- Amis des temples : 100 €.

### **VENTE TERRAIN et CHEMIN (Château d'eau et Chemin d'accès).**

Le devis des frais de géomètre et de bornage du château d'eau et du chemin d'accès qui sortira de l'emprise communale se monte à 4122 €HT. Le conseil à l'unanimité des présents est d'accord de poursuivre l'opération.

Le prix de vente du terrain sera fixé ultérieurement en fonction de ces frais et du prix du terrain.

### **UNIVERSITE OUVERTE DE FRANCHE COMTE.**

La carte d'abonnement aux activités et forums de l'université ouverte de Franche Comté est disponible au secrétariat de mairie pour toute personne désirant assister à une ou plusieurs de ces activités. Elle est accessible à toute personne majeure du village.

TSVP →

### **CHIENS ERRANTS.**

**Il est constaté depuis quelques mois une recrudescence de chiens divaguant sur le territoire de la commune créant des désagréments et des risques de morsure ou d'accidents, ainsi que des tensions entre personnes. Le conseil à l'unanimité demande donc à leur propriétaire de faire en sorte que leur animal reste sur leur propriété d'une manière ou d'une autre.**

**En cas de plainte la commune demandera aux gardes intercommunaux de PMA d'intervenir et de dresser procès-verbal.**

### **PERMANENCE ELECTIONS EUROPEENNES.**

**Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 en un seul tour.**

**La tenue du bureau de vote sera assurée par les conseillers suivants :**

<b>8h00 - 10h00</b>	<b>Christian PILEYRE et Karine DUMOULIN-BESOMI</b>
<b>10h00 - 12h00</b>	<b>Enzo MANCASSOLA et Sébastien ROYER</b>
<b>12h00 – 14h00</b>	<b>Christian KULIK et Jean Jacques MARTIN</b>
<b>14h00 – 16h00</b>	<b>Antoine CHARBON et Richard BERTHET</b>
<b>16h00 – 18h00</b>	<b>Christian PILEYRE et Patrick BRACQUEMOND</b>

**Le conseil municipal**